

Les fédérations de mineurs CGT FO CFDT CFTC CFE/CGC

Se sont rencontrées ce jour pour faire le point de la situation du régime minier et des débats engagés dans le cadre de l'INCS.

Cette concertation était annoncée comme devant prendre le contre pied de la méthode utilisée par le gouvernement précédent qui a décrété sans négociation, avec les fédérations, la fin du régime minier au 31 déc 2013.

Après le moratoire, l'abrogation de l'article 80 de ce décret, laissait augurer une démarche nouvelle pour les affiliés et les personnels.

Elles constatent :

-que l'avenir du régime minier, affiché comme objectif par le gouvernement actuel, n'est pas le fil rouge de ces discussions étroitement balisées par l'application des conséquences du décret du 30 août 2011. Ainsi par exemple la liquidation du patrimoine s'est poursuivie.

-les opérateurs CAN_ANGDM et directions des différents organismes de sécurité sociale présentent des dossiers séparés qui paraissent plus à charge que dessinant des perspectives concourant à l'avenir du régime spécial de sécurité sociale dans les mines. Les particularités du régime dont sa cohérence d'ensemble, son offre de santé globale, son unicité sont niées.

-pire, les propositions avancées par les différentes fédérations n'ont jamais été expertisées et il n'a pas été annoncé qu'elles le seraient.

La COG ne pourra pas assurer de lisibilité ni de perspectives pérennes si l'on devait rester dans le cadre du décret de 2011 dont l'objectif était de liquider le régime. Le fonctionnement quotidien devrait être revu par la réécriture des éléments du décret allant à l'opposé de l'objectif recherché de consolidation du régime jusqu'au dernier vivant.

Les constats affichés ne pourront en aucun cas être qualifiés de partagés et les discussions avoir fait l'objet d'un accord ou d'un consensus sur les sujets abordés.

Les fédérations considèrent incontournable qu'au-delà des échanges, une vraie négociation s'ouvre au niveau ministériel pour définir les contours des perspectives futures et ne pas rester sur des dispositions gestionnaires faisant de la seule recherche des équilibres financiers, à n'importe quel coût, fut-ce au détriment du régime, du service rendu, des personnels...

Les documents transmis sur le volet social et les personnels pour la réunion de ce jour confirment l'absence d'engagements pérennes sur les garanties statutaires, les droits et la sécurisation des parcours professionnels...

Les fédérations de mineurs CGT FO CFDT CFTC CFE/CGC

le 10 juillet 2013.